



Critères nationaux de sélection
Championnat d'Europe senior – G4
(10-12/05/2024 - Belgrade – Serbie)

1. Informations générales

1.1 Date du Championnat

Le Championnat d'Europe Senior 2024 (CES 2024) de Taekwondo se déroulera du 10/05/2024 au 12/05/2024.

1.2 Lieu

Belgrade (Serbie)

1.3 Eligibilité

Les conditions requises pour participer au CES 2024 sont les suivantes. Le taekwondoin¹ doit être :

- porteur d'une Global Athlete License valide,
- affilié à une fédération membre de la Belgian Taekwondo Federation,
- de nationalité belge,
- porteur d'un diplôme dan issu du Kukkiwon,
- né en 2007 (année des 17 ans) ou avant.

1.4 Catégories de poids

Les catégories de poids ouvertes à la sélection sont :

Femmes : -46, -49, -53, -57, -62, -67, -73, +73 kg

Hommes : -54, -58, -63, -68, -74, -80, -87, +87 kg

1.5 Nombre de sélectionnés par catégorie

Un seul taekwondoin par catégorie de poids et par nation peut être sélectionné.

1.6 Date limite d'inscription

La date limite pour inscrire les taekwondoins sélectionnés est le xx/xx/2024 (lors de la rédaction de ces critères, cette date n'est encore pas connue).

1.7 Périodes de sélection

La période de sélection débute le 03/02/2024 et se clôture le 14/04/2024 inclus.

¹ Dans le présent document, le masculin est employé à titre épicène.

2. Les critères nationaux

Afin d'être sélectionnable pour une participation au CES 2024, en plus de satisfaire aux prérequis de la WT (voir 1.3), le taekwondo belge doit satisfaire au minimum aux conditions ci-dessous.

2.1 EQTOG et Jeux Olympiques

Le taekwondo doit :

- avoir remporté la qualification pour les Jeux Olympiques de Paris 2024 via le ranking olympique ou via l'European Qualification Tournament for Olympic Games (EQTOG).

Remarque :

Le taekwondo concerné sera sélectionnable dans sa catégorie de poids standard (catégorie dans laquelle il combat lors des opens G).

Dans les catégories où aucun taekwondo ne satisfait à ce premier critère, les critères 2.2 sont alors appliqués.

2.2 Résultats en open G1, G2 et autre

Le taekwondo doit :

- a) avoir décroché une médaille dans un open G1/G2 senior ou lors de EQTOG* durant la période de sélection
- et
- b) avoir obtenu au moins 7 points lors de 3 tournois (somme des points sur base du système de points appliqué pour le ranking mondial WT - Tableau 1) durant la période de sélection.

Résultat	G1	G2
1 ^{er} place	10	20
2 ^{ème} place	6	12
3 ^{ème} place	3,6	7,2
5 ^{ème} place	2,16	4,32
9 ^{ème} place	1,51	3,02
17 ^{ème} place	1,06	2,12
33 ^{ème} place	0,74	1,48
65 ^{ème} place	0,52	1,04

Tableau 1 : Points attribués par la WT en fonction du niveau atteint dans les tournois de niveau G1 et G2

(*) La WT n'attribue aucun point au ranking olympique pour l'EQTOG. Dans les présents critères, l'EQTOG est assimilé à un tournoi de niveau G2.

Remarques :

- Un résultat sera pris en compte uniquement si au moins un combat a été remporté lors du tournoi concerné.
- Le taekwondo sera sélectionné dans la catégorie de poids dans laquelle il a rempli les critères de sélection.
- Les trois meilleurs résultats doivent avoir été obtenus dans une même catégorie de poids WT. Des résultats obtenus dans des catégories de poids WT différentes ne peuvent être comptabilisés ensemble.

2.3 En cas d'égalité

Si plusieurs taekwondoïns ont réalisé les critères (2.2) de sélection minimum pour une participation au CES 2024 dans une même catégorie de poids, une ou plusieurs conditions de sélection supplémentaires sont requises, par ordre de priorité :

- a) Le taekwondoïnn qui aura atteint le top 8 du ranking mondial de la WT (non nettoyé) au mois d'avril 2024 (ranking incluant les évènements jusqu'au 31/03/2024) dans la catégorie convoitée sera sélectionné.
- b) En cas d'égalité, si plusieurs taekwondoïns se situent dans le top 8, le taekwondoïnn qui aura le plus grand nombre de points accumulés sur 3 opens G1-G2 (dont l'EQTOG si nécessaire) de sélection (sur base des points attribués au ranking mondial WT - Tableau 1) durant la période de sélection (voir 1.7) sera sélectionné. Les résultats ne seront pris en considération que s'ils sont obtenus dans la même catégorie de poids et si un combat au minimum a été effectivement gagné lors du tournoi concerné.
- c) En cas de nouvelle égalité (de points), le taekwondoïnn qui aura la plus haute place au classement mondial WT dans la catégorie convoitée au mois d'avril 2024 (ranking incluant les évènements jusqu'au 31/03/2024) sera sélectionné.

3. Délibération

La commission nationale de sélection pourra sélectionner un taekwondoïnn sur base de l'analyse du dossier orientée sur les chances de succès (délibération). Cette délibération n'est pas automatique, elle est laissée à la discrétion du Directeur technique de la fédération du dit taekwondoïnn.

3.1 Délibération d'un taekwondoïnn ayant rempli les critères de sélection

La commission nationale de sélection pourra proposer au taekwondoïnn non sélectionné (qui a rempli les critères de sélection – voir 2) de combattre dans la catégorie de poids supérieure ou inférieure à condition que cette catégorie soit libre.

3.2 Délibération d'un taekwondoïnn n'ayant pas rempli les critères de sélection

Un taekwondoïnn n'ayant pas rempli les critères de sélection directe (voir 2) pourrait être sélectionné sur base d'une délibération. Pour pouvoir être délibéré, ce taekwondoïnn belge doit satisfaire au minimum à la condition suivante :

- avoir remporté au moins deux quarts de finale, au terme de 1 combat gagné à chaque fois, durant la période de sélection (voir 1.7).

3.3 Eléments de la délibération

La délibération est une analyse multifactorielle du taekwondoïnn et de son environnement, orientée vers les chances de succès. Elle tient compte (liste non exhaustive) :

- du niveau de compétition,
- du nombre de combats gagnés,
- du niveau des adversaires contre lesquels il a perdu,
- du niveau des adversaires contre lesquels il a gagné,
- des résultats réalisés dans d'autres catégories de poids,

- de la stabilité du poids,
- du pourcentage de masse grasse,
- de la taille debout,
- de l'âge du taekwondoïen dans la catégorie,
- le cadre d'entraînement,
- perspective de progression entre la date limite d'inscription et l'objectif,
- de la place dans le ranking mondial et olympique,
- ...

4. Validation de la sélection

La Commission Nationale de Sélection valide la sélection sur base des présents critères.

Remarque :

Les taekwondoïens sélectionnés doivent poursuivre leur programme d'entraînement afin d'arriver au CES dans la meilleure forme possible. Si, suite à des absences prolongées ou répétées à l'entraînement, la Direction Technique devait constater une baisse du niveau de compétition, la sélection pourrait être suspendue ou annulée.

5. Référence

En cas de litige sur la compréhension des critères de sélection, le texte rédigé en français est la référence.